



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 23 octobre 2018

Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 Secteur de Plémet

Comité de suivi des études du 22 octobre 2018

Béatrice Obara, Secrétaire Générale de la Préfecture des Côtes-d'Armor, et Gérard Lahellec, Vice-Président de la Région Bretagne ont réuni, lundi 22 octobre 2018, en mairie de Plémet, le comité de suivi des études pour l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 dans le secteur de Plémet. Cette instance réunit l'État, la Région Bretagne, le conseil départemental des Côtes d'Armor et associe notamment les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et les associations de protection de l'environnement. L'occasion de partager les conclusions de l'enquête publique menée fin 2017 et les conditions de poursuite de cette opération qui s'inscrit dans un projet prioritaire pour la Bretagne.

Les conclusions de la nouvelle enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique

Pour des raisons d'urbanisme, une nouvelle enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique sur le projet d'aménagement de la RN 164 au niveau de Plémet (section d'environ 8 km) a dû être conduite en octobre et novembre 2017 .

Le projet soumis à enquête a en partie été adapté pour tenir compte des enseignements de la première enquête publique tenue fin 2016.

La population s'est moins mobilisée sur cette enquête car de nombreux sujets identifiés lors de la première enquête avaient été pris en compte. Le 12 décembre 2017, le commissaire enquêteur a conclu l'enquête par un **avis favorable**, avec **une réserve**.

La réserve porte sur les conditions de desserte du secteur de l'IME/CAT et du hameau des Terres. Le commissaire enquêteur a demandé, soit la réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement de la RN164 dans ce secteur, soit, en alternative, la réalisation de voiries secondaires nouvelles au sud de la RN164, qui était l'une des solutions proposées par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne, maître d'ouvrage du projet.

Constatant que la réalisation d'un nouvel ouvrage constituerait une amélioration de la situation existante sans rapport avec les impacts liés au projet routier, l'État a retenu la solution consistant en la réalisation de voiries locales nouvelles dans ce secteur, solution pouvant convenir à un maximum d'usagers.

Sur ces bases, le Préfet des Côtes d'Armor a pris un arrêté déclarant l'opération d'utilité publique le **4 juin 2018**.

La poursuite du projet pour un démarrage du chantier à horizon 2020

Les études de détail, qui permettront de fixer toutes les caractéristiques du projet, en concertation avec les élus et les riverains, sont engagées depuis fin 2017.

L'objectif est de définir un projet suffisamment précis afin de figer, d'ici la fin de l'année 2018, les emprises finales nécessaires à l'aménagement de la section Est, ce qui permettra d'initier les dernières procédures réglementaires : enquête parcellaire, dossier d'autorisation environnementale.

L'obtention de la DUP a également permis aux services de l'État d'engager les négociations amiables pour l'acquisition des quelques habitations impactées par le projet.

L'objectif est d'être en situation de démarrer des travaux dans le courant de l'année 2020.

Finaliser la mise à 2x2 voies de la RN164 : un objectif stratégique pour l'État et la Région Bretagne

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164, pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne, est un objectif prioritaire de l'État et de la Région Bretagne, inscrit dans le *Pacte d'Avenir pour la Bretagne*. Il s'agit de participer activement à l'aménagement du territoire central de la Bretagne, composé de petite villes non desservies par une infrastructure ferroviaire, pour favoriser son développement économique et social, et contribuer à sa revitalisation. Cet aménagement permettra aussi d'améliorer les conditions de circulations routières et la sécurité des usagers sur la RN164, et de proposer une alternative performante aux axes littoraux, parfois surchargés.

D'importants moyens financiers sont mobilisés par l'État et la Région au service de cette ambition. Près de 237 M€ de crédits (dont 145 M€ pour la partie costarmoricaine) sont inscrits dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 pour terminer les travaux en cours, finaliser les projets, maîtriser le foncier nécessaire sur les sections restant à élargir et entamer des chantiers dans tous les secteurs, à l'exception de celui de Mûr-de-Bretagne qui sera inscrit dans la prochaine contractualisation. Cela représente un effort financier sans précédent.

Faisant suite à l'abandon de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, le Président de la République a confirmé, le 21 juin 2018 à Quimper, son attachement à mener à bien l'ensemble des projets de la RN 164 qui se concrétisera dans le Pacte d'Accessibilité pour la Bretagne.



Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MAIGNAN – 02 96 62 43 02

DREAL Bretagne : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Région Bretagne : Odile BRULEY – 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57